



Comité Pour Nos Gosses
Association loi 1901

Siège social
28, avenue Pierre Mendès France
69800 Saint-Priest
Tél : 04 72 23 00 83
E-mail : cpng@free.fr

REGLEMENT DU C.P.N.G.

Le Comité Pour Nos Gosses accueille les enfants de 3 à 12 ans en accueil de Loisirs pendant les mercredis et les vacances scolaires.

Le Comité Pour Nos Gosses est une association loi 1901, à ce titre, lorsque vous inscrivez votre enfant à une de ses activités, vous devenez adhérent de l'Association. Adhésion familiale de 4 € et cotisation individuelle de 1 € par enfant et par an.

INSCRIPTIONS

Au Comité Pour Nos Gosses 28 avenue Pierre MENDES France 69800 SAINT PRIEST

PERMANENCES HIVER

SEPTEMBRE à MAI	Mardi, Jeudi, Vendredi	14h00 à 17h15
	Mercredi	8h30 à 11h45 et 14h00 à 18h00

PERMANENCES ETE

JUIN	Mardi, Jeudi, vendredi	14h00 à 18h30
	Mercredi	8h30 à 11h45 et 14h00 à 18h30
JUILLET / AOÛT	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	14h00 à 18h00
	Mercredi	8h30 à 11h45 et 14h00 à 18h00

PRISE EN CHARGE

En cas d'accident, votre enfant est assuré par la MAIF.
Votre enfant doit être inscrit à l'avance, sinon il ne sera pas accepté ni dans le bus, ni au Centre.
Son inscription devra être réglée avant le début du séjour.

La Caf du Rhône
partenaire financier
de cet établissement



➤ La prise en charge des enfants dans le cadre de **l'accueil de loisirs des vacances scolaires de 7h30 à 18h** est soumise aux conditions suivantes :

Le matin : A partir de la montée des enfants dans le bus ou, dès leurs arrivés dans l'établissement. Les enfants doivent être remis à un animateur (trice) ou un des responsables du CPNG.

Le soir : Jusqu'à la reprise de votre enfant entre 17h et 18h par vous-même, votre conjoint, une personne autorisée ou à la descente à l'arrêt du bus.

➤ La prise en charge des enfants dans le cadre de **l'accueil de loisirs du mercredi de 11h30 à 18h** est soumise aux conditions suivantes :

Seul les enfants, dont les deux parents travaillent, pourront être inscrits à l'accueil du périscolaire du mercredi.

Le matin : à 11h30 par un animateur dans le groupe scolaire où est inscrit votre enfant, ou par vous-même au centre maternel P. Kergomard.

Le soir : Jusqu'à la reprise de votre enfant entre **17h15 et 18h** à l'accueil de loisirs par vous-même, votre conjoint, une personne autorisée

TARIFS

Pour le calcul du tarif, nous nous alignons sur le quotient familial CAF du Rhône.

Pour évaluer le revenu familial, sont pris en compte, soit le revenu fiscal déclaré pour l'année précédente (dernier avis d'imposition), soit le quotient familial calculé par la CAF du Rhône, soit les 3 derniers bulletins de salaire ou relevés d'ASSEDIC..., si votre situation a changé depuis moins d'un an.

MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement peut être fait en plusieurs fois, mais obligatoirement à l'inscription, chèques libellés à l'ordre du Comité Pour Nos Gosses, espèces ou chèques vacances.

ABSENCES

Les absences pour raisons médicales sont remboursées intégralement au vu du certificat médical.

Une attestation de présence pourra vous être faite dans le cas d'une participation aux frais de votre employeur, renseignez-vous. Vous pouvez également bénéficier d'une réduction d'impôts correspondant aux frais de garde en Centres de Loisirs pour les enfants jusqu'à l'âge de 6 ans.

NB : Sur tous les vêtements, le nom entier de l'enfant doit être inscrit. Evitez d'habiller l'enfant avec des vêtements neufs (nous n'assurons pas le remplacement dans le cas d'une détérioration, perte ou d'un vol).

**SI VOTRE ENFANT NE VIENT PAS AUX DATES RESERVEES,
NOUS VOUS DEMANDONS DE NOUS SIGNALER SON ABSENCE
PAR TELEPHONE OU PAR MAIL.
MERCİ PAR AVANCE**